Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

PROCES VERBAL du Conseil Municipal
Du 24 septembre 2026

Le 24 septembre deux mil vingt-six à **vingt heures trente**, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **18 septembre 2026**, se sont réunis à la **Mairie**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Présents : 13 **Quorum atteint : oui**
LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, BELLIER Fabien, CHERBONNEL Ellen, DUCOIN Julie, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, HAKIMI Mehdi, JUDON Patrice, LEGRAND Sabrina, LEGUEDE Nathalie, LOINARD Mickaël, TERRIER David.

Absents excusés : 2
HANNY Magalie
LENAIN Nicolas

Pouvoir : 1
LENAIN Nicolas donne pouvoir à DUCOIN Julie.

Secrétaire de séance : FOURNIER Pascal

Ordre du jour

- Approbation du PV Séance du 26 aout 2026,
- Admission en non-valeur,
- Décision Modificative Budgétaire n°4,
- Vente Bien 10 rue Fief aux moines,
- Contrat de Territoire.

APPROBATION du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal Du 26 Août 2026

DEL2026_073

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 212-15, alinéa 3 ;
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022 ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le Secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance ;

À la suite d'une erreur matérielle de transmission du document relatif à l'ancien Règlement Intérieur des Services Périscolaires, il est précisé que cette erreur n'affecte en aucun cas la décision prise par l'ensemble du conseil municipal en date du 26 août 2026.
En conséquence, la délibération n° DEL2026_070B, transmise au contrôle de légalité le 8 septembre 2026, **ANNULE** et **REMPLACE** la délibération n° DEL2026_070, transmise au contrôle de légalité le 1er septembre 2026.
La délibération n° DEL2026_070B reprend ainsi la décision adoptée par le conseil municipal en date du 26 août 2026, avec le document correspondant au règlement intérieur actualisé.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 août 2026.

ADMISSION EN NON-VALEUR

DEL2026_074

M. Le Maire présente la demande du Service de Gestion Comptable de Mayenne, demandant à la commune de Vaiges de prononcer une admission en non-valeur (créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge de recouvrement étant donné qu'elles sont inférieures au seuil de poursuite qui est de 15 € ou pour d'autres raisons) des titres de recettes listés au tableau ci-après.

…/…

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

053025
SGC MAYENNE

Helios

Exercice 2026

86600 - VAIGES -

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 09/09/2026
Numéro de la liste : 7925501512
Type de liste : Créance minime

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2020	R-4-20	1			[redacted]	CGI		8,16	RAR inférieur seuil poursuite	
						TOTAL			8,16		

A MAYENNE, Le 09/09/2026
Le Comptable Public
HOARAU CHARLES

Edition du 09/09/2026

Page 3

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre demandé par le SGC de Mayenne.

DIT que le montant total des titres admis en non-valeur s'élève à 8.16 €.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4

DEL2026_075

Compte tenu des ajustements comptables à réaliser, une décision modificative budgétaire doit être adoptée pour régulariser les mouvements de recettes et de dépenses, comme suit :

…/…

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	75	752 - Revenus des immeubles		Loyers micro-crèche		14 400,00 €
		65	65748 - subvention de fonctionnement autres personnes de droits privés			14 400,00 €	
		68	681 - Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		BP : 775 € Anticipation de futurs impayés	6 205,00 €	
		014	7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommuales		FPIC	169,00 €	
		73	732221 - Fonds de péréquation des ressources communale set intercommunales		FPIC		-532,00 €
REEL					SOMME REEL :	20 774,00 €	13 868,00 €
ORDRE ENTRE SECTION	NR - Non renseigné	023	023 - Virement à la section d'investissement			255 196,33 €	0,00 €
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	255 196,33 €	0,00 €
					TOTAL	275 970,33 €	13 868,00 €

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTES
REEL	NR - Non renseigné		2151 - Réseaux de voirie	172 - Voirie centre bourg	Travaux centre-bourg - transfert d'une partie des crédits de paiement de 2027 en 2026 (cf délib AP/CP n°2026-066)	255 196,33 €	
REEL					SOMME REEL :	255 196,33 €	0,00 €
ORDRE ENTRE SECTION	NR - Non renseigné	021	021 - Virement de la section de fonctionnement				255 196,33 €
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	0,00 €	255 196,33 €
					TOTAL	255 196,33 €	255 196,33 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote dont les résultats sont :

Votants : 13
Abstention : 0
Pour : 14
Contre : 0

VALIDE la décision modificative budgétaire n°4 présentée ci-dessus.

VENTE BIEN 10 rue du Fief aux moines

DEL2026_076

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2241-1 précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, et que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

Vu l'article L. 1311-9-1 du CGCT, permettant aux communes de moins de 2 000 habitants de se dispenser de l'avis du service des Domaines ;

Considérant la délibération DEL2026_071 en date du 26 août 2026 ayant autorisé la vente du bien communal sis 10 rue du Fief aux Moines, cadastré sections AC 56 d'une contenance de 447m², AC 57 d'une contenance de 283 m² et AC 176 d'une contenance de 64 m², pour un montant de 55 000 euros ;

Considérant qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération DEL2026_071 susmentionnée afin d'intégrer une parcelle supplémentaire dans le périmètre de la vente ;

Considérant qu'une 4ème parcelle, cadastrée section AC 196 d'une contenance de 43 ca, (issue de la parcelle mère AC 177, document d'arpentage n°723 Y vérifié et numéroté le 12 mars 2025), doit être intégrée à la présente opération de cession ;

Considérant que la parcelle AC 56 fait partie de l'ensemble des parcelles comprises dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) désignée « le tripot » au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Considérant que la division de la parcelle AC 56 ne doit pas être conçue de telle manière qu'elle rende impossible la réalisation ultérieure des orientations prévues par l'OAP « le tripot » au sein du PLUi ;

Considérant qu'il convient d'encadrer l'usage futur du bien en précisant que l'acquéreur de l'ensemble des parcelles ne pourra y réaliser que du logement, dans le respect de l'intérêt général et des orientations du document d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : d'ANNULER et de REMPLACER la délibération DEL2026_071 en date du 26 août 2026 par la présente délibération DEL2026_076 en date du 24 septembre 2026.

Article 2 : De se dispenser de l'avis du service des Domaines pour la présente vente, la commune de Vaiges étant située sous le seuil de 2000 habitants.

Article 3 : D'autoriser la vente du bien communal sis 10 rue du Fief aux Moines, composé des parcelles cadastrées suivantes :

- AC 56 une partie – division cadastrale suite au bornage à venir,
- AC 57 d'une contenance de 283 m²,
- AC 176 d'une contenance de 64 m²,
- AC 196 d'une contenance de 43 ca,

Dans les conditions prévues par la présente délibération.

Article 4 : de fixer le prix de vente à 55 000 € (cinquante-cinq mille euros).

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

Article 5 : De préciser que la division de la parcelle AC 56 devra être réalisée de telle sorte qu'elle ne fasse pas obstacle à la réalisation ultérieure des orientations prévues par l'OAP « le tripot » du PLUi.

Article 6 : La condition que l'acquéreur de l'ensemble du bien ne puisse y réaliser que des opérations de logement, conformément aux orientations du document d'urbanisme.

Article 7 : De préciser que les frais de bornage seront à la charge de la commune de Vaiges, et que les frais de notariés relatifs à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Article 8 : D'autoriser Mr Le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVBENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE DOTATION COMMUNALE INVESTISSEMENT VOLETS SOLAIRES ECOLE PUBLIQUE SYSTEME D'ALARME UNIQUE PPMS

DEL2026_077

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 18330 € au minimum et 21996 € au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation aux projets suivants au sein de l'école publique Eugène Hairy :

- Projet 1 : L'installation de 16 volets roulants solaires dans l'ensemble des bâtiments de l'école publique,
- Projet 2 : La mise en place d'un système d'alarme unique dans le cadre du Plan Particulier de mise en sûreté (PPMS), intégrant les dispositifs « Alarme – Confinement - Risque Majeur » permettant de relier les écoles maternelle et primaire.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

PROJET 1 « Vert et bas carbone »

1/ L'installation de volets solaires à l'Ecole Publique

L'installation de volets roulants solaires au sein de l'établissement scolaire, inexistant aujourd'hui, constitue une mesure concrète visant à améliorer le confort thermique des élèves et des personnels, notamment lors des périodes de fortes chaleurs. Elle permet de limiter l'exposition au rayonnement solaire, de réduire les risques de surchauffe et de maîtriser les consommations énergétiques.

Face à la multiplication des épisodes de chaleur extrême, il apparaît nécessaire d'engager progressivement un programme d'adaptation climatique et de rénovation des bâtiments scolaires, fondé sur des solutions durables, sobres en énergie et adaptées aux caractéristiques de chaque établissement.

La mobilisation des dispositifs de financement dédiés aux projets verts et bas carbone représente un levier essentiel pour accompagner ces investissements et accélérer la transformation du patrimoine scolaire public.

Cette démarche répond ainsi à un double objectif : améliorer durablement les conditions d'accueil dans les écoles et renforcer la résilience des bâtiments publics face aux effets du changement climatique, tout en contribuant aux objectifs de transition écologique.

2/ Calendrier prévisionnel

Les travaux commenceront début décembre pour une durée de 3 semaines ayant pour fin vers le 20 décembre 2026. (sous réserve de changement de la part de l'entreprise).

3/ Moyens déployés pour justifier du caractère bas Carbonne du projet

Objectifs environnementaux et climatiques ↓	**Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés**
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	• Limite les apports solaires, • Réduit les besoins en climatisation/rafraîchissement, • Maîtrise des consommations énergétiques du bâtiment, • Contribue à la démarche de transition énergétique
Adaptation au changement climatique	• Protections solaires • Réduit la surchauffe des salles de classes et salle de dortoir • Améliore le confort thermique des élèves et du personnel

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

Réduction des déchets et économie circulaire	Solution durable et pérenne, destinée à améliorer les performances du bâtiment existant sans nécessiter de reconstruction
Gestion de la ressource en eau	Objectif non concerné par le projet
Lutte contre les pollutions	• Limitation des émissions liées aux consommations d'énergie • Réduction de l'impact environnemental du bâtiment
Protection de la biodiversité	Objectif non concerné par le projet

4/ Estimation du projet

DEPENSES (€ HT)	*Total HT*
16 volets solaires	18 253.28 €
Total des dépenses	**18 253.28 €**

TOTAL HT..... *18 253.28* €
TVA (20 %)..... *3 650.66* €
TOTAL TTC € 21 903.94 €

5/Plan de financement prévisionnel

RECETTES (€ HT)	*Total HT*
Département (Contrats de territoire) : 50 %	9 126.64 €
Fonds vert : 30 %	5 475.99 €
Fonds propres de la commune 20 %	3 650.65 €
TOTAL	**18 253.28 €**

PROJET 2

1/La mise en place d'un système d'alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) unique : Alarme, Intrusion, Confinement (maternelle et primaire)

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de sécurité au sein de notre école publique, nous souhaitons mettre en place un système d'alarme PPMS unique, permettant de diffuser une alerte clairement identifiable dans l'ensemble de l'établissement.

Le PPMS a pour objectif de permettre à l'école de faire face à différentes situations susceptibles de mettre en danger les élèves et les personnels. Dans ce contexte, disposer d'un signal d'alarme unique, facilement reconnaissable et

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

audible dans tous les espaces de l'école constitue un élément important pour assurer une réaction rapide et coordonnée.

Actuellement, l'absence d'un dispositif d'alerte harmonisé peut entraîner des difficultés dans la transmission de l'information et dans la compréhension des consignes à appliquer. L'installation d'une alarme PPMS unique permettrait de simplifier les procédures, réduire les risques de confusion et améliorer la coordination de l'ensemble de la communauté scolaire.

Ce projet répond notamment aux objectifs suivants :

- Renforcer la sécurité des élèves et des personnels ;
- Disposer d'un système d'alerte commun à l'ensemble de l'établissement ;
- Permettre une identification immédiate du signal d'alerte ;
- Faciliter la mise en œuvre des consignes prévues par le PPMS ;
- Améliorer la coordination entre la direction, les enseignants et les personnels ;
- Prendre en compte les besoins des élèves et personnels présentant des difficultés particulières, notamment en matière d'audition ou de mobilité ;
- Faciliter l'organisation des exercices de mise en sûreté ;
- Contribuer à une meilleure préparation de l'établissement face à une situation exceptionnelle.

L'installation de ce dispositif représente donc un investissement destiné à renforcer durablement la sécurité de l'école. Il bénéficiera à l'ensemble des élèves et des personnels et permettra de disposer d'un équipement adapté à l'organisation actuelle de l'école.

2/ Calendrier prévisionnel

L'installation se fera la semaine 48 (sous réserve de changement de la part de l'entreprise).

3/ Estimation du projet

DEPENSES (€ HT)	*Total HT*
SYSTEME D'ALARME ULTRA SECURE FRANCE	3 564.17 €
Total des dépenses	**3 564.17 €**

TOTAL HT..... 3 564.17 €
TVA (20 %)..... 712.83 €
TOTAL TTC € 4 277.00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

5/Plan de financement prévisionnel

RECETTES (€ HT)	*Total HT*
Département (Contrats de territoire) : 50 %	1 782.08 €
Fonds propres de la commune 50 %	1 782.09 €
TOTAL	**3 564.17 €**

Les projets proposés étant cohérents avec les schémas départementaux, je vous propose de les retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote dont les résultats sont :

Votants : 13
Abstention : 0
Pour : 14
Contre : 0

- **Approuve** les projets et les calendriers des travaux,
- **Approuve** les plans de financement présentés ci-dessus,
- **Autorise** Mr Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, pour chaque projet suivant :
 - Projet 1 : montant de 9 126.64 €,
 - Projet 2 : montant de 1 782.08 €,

 Soit un total de **10 908.72 €**
- **Autorise** Mr Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

DECISIONS du MAIRE

Selon les délégations de M. Le Maire (DEL2026_028 en date du 26 mars 2026).

... /...

INFORMATIONS

- Visite du bourg : samedi 31 octobre 2026 à 14 heures.
- Cérémonie du 11 novembre à 10h30 et photo des élus à 10h15.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

- Repas de fin d'année et élus : vendredi 18 décembre 2026 à 19h30.
- Vœux de Mr Le Maire : Jeudi 7 janvier 2027 à 20 heures.

Mr Le Maire :

Fait part de 2 visites du bien sis 10 rue du Fief aux moines. En attente des retours.

Le PCS est en cours d'élaboration et les différentes commissions poursuivent leurs travaux et progressent conformément aux objectifs fixés. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des personnes vulnérables afin de leur permettre de s'enregistrer sur le registre. Les retours sont attendus au plus tard le 15 octobre 2026. Ensuite elles pourront être traitées en mairie. Une réunion est prévue courant octobre afin de faire un point d'étape sur l'avancement et de poursuivre la coordination entre les différentes commissions.

Réunion Projet de Territoire 2026 -2032 à la Communauté de Communes des Coëvrons. Un travail en groupes (vacance des logements, le médical…) 4 réunions de prévues sur le territoire.

Visite de l'entreprise PIGEON avec Mme la Préfète et Mr Le sous-Préfet.
Ensuite Mr Le sous-Préfet s'est rendu à Vaiges afin de constater l'avancement des travaux ainsi que les différentes infrastructures de la commune. Cette visite a permis de présenter les différents projets en cours et d'échanger sur les enjeux liés au développement et à l'aménagement du territoire communal.

L'arrivée d'un nouveau médecin sur la commune, Mr LEVITCHI Fils, qui a commencé ses consultations à hauteur de 4 jours par semaine.

Les manifestations Duathlon et Ball-trap se sont bien passées.

LOINARD Mickaël, Adjoint travaux :

Travaux du centre-bourg

Les travaux du centre-bourg arrivent à leur terme. Les dernières finitions sont en cours. La réception des travaux est prévue le 2 octobre 2026.

Consultations pour les fournitures

Concernant les fournitures nécessaires aux plantations et aux différents aménagements, une consultation a été lancée auprès de quatre entreprises.
Nous sommes actuellement dans l'attente du retour et de l'analyse des différentes propositions.

Chantier participatif pour les plantations du centre-bourg

Nous souhaitons associer les habitants à la végétalisation du centre-bourg à travers un chantier participatif. Deux dates ont été retenues :

- vendredi 27 novembre 2026,
- samedi 28 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

Le choix de deux dates permettra de favoriser la participation d'un public différent, notamment des personnes en activité et des retraités.

La communication autour de ces journées sera lancée à partir du 15 octobre 2026.

L'organisation de la journée sera conviviale, avec :
- un petit-déjeuner d'accueil le matin ;
- un repas partagé le midi ;
- et un pot de l'amitié en fin de journée.

Concernant les enfants, avec ADAM Mathilde, nous allons rencontrer les instituteurs des deux écoles afin de leur présenter le projet et de programmer avec eux une après-midi consacrée aux plantations.

Modification du sens de circulation – lotissement du Haut Ormeau

À la suite d'une consultation concernant la modification du sens de circulation au niveau des deux écoles et du lotissement du Haut Ormeau, l'entreprise CREPEAU a été retenue pour réaliser les travaux.

Rue des Tilleuls

La reprise des accès des riverains en enrobé noir rue des Tilleuls débutera à partir du 1er octobre 2026.

Ramassage scolaire – rue des Genêts

Concernant le ramassage scolaire, la circulation au niveau de la rue des Genêts reste concernée par les travaux jusqu'au 1er novembre 2026.

Projet de rénovation des toilettes de l'école primaire

Le projet de rénovation des toilettes de l'école primaire avance également.

Nous devrions disposer d'une première esquisse vers le 15 décembre 2026, réalisée par les services de la 3C.

Cela nous permettra d'avoir une première vision du projet et de poursuivre ensuite les différentes étapes nécessaires à sa réalisation.

Borne de recharge rapide

Enfin, concernant le projet d'installation d'une borne de recharge rapide, les discussions se poursuivent toujours avec TEM et ENEDIS.

Les négociations sont en cours et nous vous tiendrons informés de leur évolution.

ADAM Mathilde, Adjointe Affaires Scolaires :

Rentrée scolaire : aide aux devoirs (aujourd'hui 4 bénévoles dont 2 le lundi et 2 le jeudi) puis fait un rappel sur le goûter unique qui est juste un encas et non un repas.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

Le Grand Repas, évènement national, le jeudi 8 octobre 2026 soutenu avec les agents périscolaires.

Remplacement du cuisinier par une personne qui est dans la même dynamique de l'attente de la commune.

Micro-Crèche Commission d'admission 2027, le mercredi 21 octobre 2026.

JUDON Patrice, Adjoint Vie Associative Communication :

Une formation au logiciel GALLIA, outil permettant la gestion et la réservation de la salle municipale en ligne via le site internet de la mairie, a été réalisée en mairie. Cette formation a permis de présenter les fonctionnalités de l'outil et les modalités de gestion des réservations

Le Bulletin municipal est en cours de finalisation (photos, projets).

Décoration de Noël : la commission Fêtes et Cérémonies a décidé de faire appel à un prestataire spécialisé pour la location de décorations de Noël dans le cadre d'un contrat sur 3 ans. La mise en place sera assurée par les agents de l'unité technique sud à la fin du mois de novembre. Par ailleurs, un grand sapin sera installé à l'église ainsi que chez les commerçants afin de contribuer à l''embellissement et à l'animation des différents espaces de la commune pendant les fêtes de fin d'année.

De bons retours sur l'éclairage nocturne de l'église.

GUILLOIS Isabelle, Conseillère Municipale déléguée Logement :

Le logement sis au 8 route du Mans, 1er étage, sera loué à compter du 1er octobre.

3 autres logements, situés au 4 rte du Mans, ainsi qu'aux 17B et 17Ter rte du Mans seront prochainement mis en ligne pour location. Un 4ème logement, sis Robert Glétron sera également proposé à la location ultérieurement.

Un logement sis au 17Ter rte du Mans fera prochainement l'objet de travaux de rénovation, notamment de remise en peinture et réfection des sols. Par ailleurs, une douche destinée à un autre logement est actuellement en attente.

LEGUEDE Nathalie, Conseillère Municipale Social :

Rappelle la date du repas des Aînés en date du jeudi 3 décembre 2026. A cette occasion, Mimi Soufflet assurera l'animation de celui-ci. La commission se réunira à nouveau le 7 octobre 2026.

DUCOIN Julie

Demande si le panneau d'information sera prochainement déplacé vers le centre du bourg : A ce jour, aucun déplacement n'est prévu. Celui-ci pourrait

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

éventuellement être envisagé ultérieurement à l'occasion d'un changement de panneau, compte tenu des coûts liés à son déplacement.
Demande si un retour de la commission de la CCID concernant la désignation des titulaires et des suppléants avait été reçu. Un retour sera communiqué dès réception du courrier.

Fait part qu'il serait judicieux de se rapprocher du SDIS afin de vérifier et de mettre à jour le référencement des 4 défibrillateurs au sein de la commune. A ce jour 1 seul des 4 défibrillateurs est répertorié notamment sur le site staying alive.

HAKIMI Mehdi

Fait part de plusieurs remontées concernant la composition du goûter, jugée par certains comme étant très légère. TERRIER David et ADAM Mathilde rappellent que le goûter constitue un encas et non un repas. Des dispositions ont toutefois été mises en place afin de répondre aux besoins des enfants souhaitant une portion supplémentaire, proposition d'un fruit notamment une pomme, modalités définies et contrôlées par la diététicienne.

Demande des explications concernant les zones limitées à 20 et 30 km/h dans le centre bourg, car il est constaté que la limitation à 20 km/h est peu respectée. LOINARD Mickaël précise que la couleur de l'enrobé est actuellement en train de changer. Les délimitations des différentes zones devraient ainsi devenir plus visibles dans le temps. Aucun autre aménagement n'est prévu. Et précise également que le stationnement est prévu en marche arrière pour une meilleure visibilité.

Demande à revoir le référencement de la clinique vétérinaire sur le site internet car celle-ci apparaît sous le nom d'Artémis. JUDON Patrice fera le nécessaire pour un référencement thématique.

Demande où en est l'engament qui avait été pris à l'égard des commerçants. LOINARD Mickaël précise que la procédure prévoit d'attendre l'achèvement effectif des travaux.

Demande si le nouveau commerce est en règle concernant l'ERP. Mr Le Maire précise que certains documents ont été remis en mairie et d'autres sont en cours d'instruction par la DDT.

REUNION des COMMISSIONS

…/…

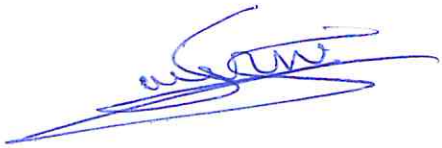
Conseil Municipal

- ✓ Jeudi 29 octobre 2026 à 20h30.
- ✓ Jeudi 26 novembre 2026 à 20h30.
- ✓ Jeudi 17 décembre 2026 à 20h30.
- ✓ Jeudi 28 janvier 2027 à 20h30.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 22 heures 45.

Le Secrétaire de séance,
FOURNIER Pascal



M. Le Maire,
LEFEUVRE Régis.



Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 053-215302670-20261029-DEL2026_078-DE